

Association Vie Val d'Is

Mieux vivre à val d'Isère aux quatre saisons



GUIDE BENEVOLES

2016 - 2017



Maison de Val
Route de la Balme
73 150 Val d'Isère



SOMMAIRE

♦	Edito	p.3
♦	Présentation de l'association Vie Val d'Is	p.4
♦	Evénements Vie Val d'Is	p.5
♦	Devenir bénévole	p.6
♦	Le C.A de l'association	p.8
♦	Devenir membre du C.A	p.9
♦	Le bureau de l'association	p.10
♦	Devenir membre du bureau	p.11



EDITO

Edito

Association Vie Val d'Is

« Mieux Vivre à Val d'Isère aux quatre saisons »



Chers bénévoles,

L'association Vie Val d'Is a pour but d'améliorer les conditions de vie de toutes les personnes qui travaillent à Val d'Isère : avalins et saisonniers sans distinction. Elle tente de répondre aux particularités de la vie en station qui imposent un rythme de vie aux variations très marquées entre les saisons touristiques et les intersaisons.

Dans ce cadre, l'association souhaite s'investir et contribuer au développement d'activités et d'événements en saison et intersaison. Pour permettre la mise en place et la réussite des événements proposés par l'association, le recrutement de bénévoles sans lesquels rien ne serait possible est indispensable ! C'est pourquoi, nous avons besoin de vous !

Comme vous allez pouvoir le découvrir dans ce guide, l'association Vie Val d'Is organise tout au long de l'année divers événements qui ont tous pour objectif principal d'accueillir et de faciliter l'intégration des personnes travaillant à l'année ou à la saison sur la station, en associant convivialité et sensibilisation.

Au nom de tous les membres de l'association, je vous remercie pour l'intérêt et l'envie à vous investir au sein de Vie Val d'Is.

Nicolas Chevé
Président de l'Association Vie Val d'Is



Association Vie Val d'Is

PRESENTATION

L'Association Vie Val d'Is, c'est quoi ?

Créée en 2002, l'association Vie Val d'Is a pour but l'amélioration des conditions de vie des personnes travaillant à Val d'Isère en :

- Contribuant au développement des activités en saison et intersaison.
- Encourageant la solidarité locale, notamment la réduction du coût de la vie.
- Favorisant le tissu social par le développement du secteur associatif.
- Développant un partenariat avec les services et structures existantes sur la station, ou d'autres organismes.
- Mettant en place la carte pour les personnes travaillant à Val d'Isère (carte Vie Val d'Is)

En 2011, l'association a été labellisée « relais de services Publics » par le Préfet de la Savoie. Cette labellisation s'appelle « Maison de services au Public » depuis 2016. Avec cette labellisation, l'association est en mesure de pallier à l'absence de certains services publics sur la Commune de Val d'Isère et d'apporter une réponse rapide et plus complète aux usagers. L'association peut ainsi accompagner toute l'année la population de la commune, améliorer le travail de proximité et favoriser les partenariats avec un certain nombre de service de l'Etat :

- ⇒ La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- ⇒ La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- ⇒ L'UT DIRECCTE 73 (Inspection du Travail)
- ⇒ Le Pôle-Emploi
- ⇒ La Mission Locale Jeunes
- ⇒ Entreprises-Habitat Alpes
- ⇒ L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise
- ⇒ Le Comité de Bassin d'Emploi de l'arrondissement d'Albertville



Association Vie Val d'Is

EVENEMENTS VVD

Présentation des événements Vie Val d'Is

* Saison d'hiver :

⇒ La soirée d'accueil des employés de la station :

Chaque début d'hiver, une soirée d'accueil à destination des employés de la station est organisée, afin d'accueillir et de faciliter l'intégration des travailleurs sur la station. Pour cette soirée, l'association fait appel à une quarantaine de bénévoles qui sont affectés à des postes différents (ex: bar, buffet, vente tickets boissons, vente tickets écocup, etc).

⇒ La Soirée verte :

Soirée organisée au mois de mars afin de récolter des fonds pour le collectif Ecomove. Les fonds sont ensuite utilisés pour développer des projets de sensibilisation au respect de l'environnement sur la station de Val d'Isère.

⇒ Les Snow Shows :

En partenariat avec l'office du tourisme, Ecomove participe à 2 ou 3 snow-shows (descente aux flambeaux) organisée durant la saison d'hiver. Grâce à ses bénévoles, le collectif a proposé des éco-gobelets à tous les clients de la station présents afin d'éviter l'utilisation de gobelets jetables pour le service du vin chaud.

⇒ Barbecue de fin de saison :

Organisé pour célébrer la fin de saison avec tous les employés de la station.

* L'été et les intersaisons :

⇒ La soirée sushis

⇒ La fête de la musique

⇒ Le bal du 15 août et la fête du vieux Val

⇒ La soirée d'intersaison d'automne

⇒ La journée de l'environnement



Association Vie Val d'Is

UN BENEVOLE

Devenir bénévole

C'est quoi au juste ?

A SAVOIR

« Est bénévole, toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familiale. »

Le bénévolat est donc un don de soi **librement consenti et gratuit**. Lorsque vous vous engagez en tant que bénévole au sein d'une structure associatif, vous n'avez pas d'obligations légales envers cette structure, c'est **un choix volontaire**.

Etre bénévoles à Vie Val d'Is c'est : Proposer son aide lors des différents évènements de l'association d'hiver, d'inter-saison ou d'été. Lorsque l'association fera appel à vous, vous être **libre d'accepter ou non** de venir apporter votre aide en fonction de vos disponibilités.

Pour devenir bénévole :

- **1** : Il suffit de contacter Vie Val d'Is pour nous faire part de votre envie de devenir bénévole .

Tel : 04 79 06 84 78, email : contact@vievaldis.com, adresse : Maison de Val Route de la Balme, 73150 Val d'Isère

- **2**: Signer la charte du bénévoles à l'association (cf annexe).

**DEVENIR MEMBRE
DE L'ASSOCIATION VIE VAL D'IS**





Association Vie Val d'Is

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vie Val d'Is, une association régie par la loi de 1901

Le conseil d'administration dans les statuts

L'association Vie Val d'Is est administrée par un **conseil d'administration**, composé de membres actifs au nombre minimum de 3 personnes, au sein duquel est constitué un bureau composé d'un président, un secrétaire, un trésorier, et si possible leurs adjoints.

Les membres du conseil d'administration sont renouvelables 3 par 3 tous les trois ans. Les deux premières années resteront sans changement.

Le conseil d'administration se réunit plusieurs fois par an sur convocation du président pour débattre et **prendre les décisions** qui nécessitent son avis et qui engagent l'association. Il prend ses décisions à la majorité simple de ses membres. En cas de litige, la voix du président compte double.

Afin de ne pas pénaliser les membres du conseil d'administration qui sont saisonniers, le **conseil d'administration ne pourra se réunir que deux fois hors saison d'hiver**, hormis cas exceptionnels décidés par l'unanimité des membres du bureau. Tous les membres du C.A seront tenus informés de la teneur des échanges et des décisions prises par le C.A, par un compte-rendu adressé à chacun.

Toute décision du conseil d'administration doit être approuvée par la majorité plus un des membres du conseil d'administration.



Association Vie Val d'Is

**DEVENIR MEMBRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil d'administration

S'investir dans le CA

Les missions des membres du C.A: Etre présent aux réunions de l'association pour débattre et prendre les décisions importantes qui concernent l'association. Les membres peuvent être saisonniers ou résidant à l'année. Il y a en générale 2 ou 3 réunions en saison et 5 réunions au cours de l'année.

Proposer de son temps pour accompagner l'association lors de ses évènements. (cf. p.5 pour le détails des évènements).

Pour devenir membre du C.A:

- ⇒ Toute personne adhérente à l'association Vie Val d'Is dans l'année en cours peut devenir membre du CA.
- ⇒ Le renouvellement des membres du CA est fait lors de l'Assemblée générale de l'association (en général au mois de janvier).
- ⇒ Chaque nouveau membre s'investi au minimum pour une année (ou une saison).



LE BUREAU

Le bureau de l'association Vie Val d'Is

Les rôles des membres du bureau

- **Président et vice-président :**

- ⇒ Travail en binômes
- ⇒ Représentation de l'association dans tous les actes de la vie civile
- ⇒ Responsable envers la loi, envers ses membres et ses partenaires
- ⇒ Signature des contrats et partenariats
- ⇒ Ils font fonctionner le réseau relationnel de l'association
- ⇒ Le Président ordonnance les dépenses
- ⇒ Le Président a la signature des chèques (le vice-président éventuellement)
- ⇒ Ils peuvent déléguer leur responsabilité
- ⇒ Ils sont en charge du rapport moral lors de l'AG

- **Trésorier et vice-trésorier :**

- ⇒ Responsables des comptes
- ⇒ Signatures des chèques
- ⇒ Relations avec la banque
- ⇒ Règlement des factures
- ⇒ Paiement des salaires
- ⇒ S'assurent du bon fonctionnement des caisses lors des évènements
- ⇒ Ils connaissent le budget et sont responsables de leur tenue
- ⇒ Ils préparent le bilan annuel et font la présentation des comptes de l'association lors de l'AG

- **Secrétaire et vice-secrétaire :**

- ⇒ Réalisation des comptes rendus de l'association
- ⇒ Rédaction des courriers
- ⇒ Responsable des convocations et du compte rendu de l'assemblée générale
- ⇒ Tient les différents registres et archives à jour (changements dans le CA ou du bureau, modification des statuts)



Association Vie Val d'Is

**DEVENIR MEMBRE
DU BUREAU**

Le bureau de l'association

S'investir au sein du bureau

Les missions des membres du bureau : Etre présent aux réunions de l'association pour débattre et prendre les décisions importantes qui concernent l'association. Les membres peuvent être saisonniers ou résidant à l'année. Il y a en générale 3 ou 4 réunions en saison et une moins d'une dizaine de réunion au cours de l'année.

Le bureau a une fonction exécutive et prend les décisions qui concernent l'activité directe de l'association. Il se réunit autant de fois que nécessaire.

Proposer de son temps pour accompagner l'association lors de ses évènements. (cf. p.5 pour le détails des évènements).

Pour devenir membre du bureau :

- ⇒ Toute personne adhérente à l'association Vie Val d'Is dans l'année en cours peut devenir membre du bureau.
- ⇒ Le renouvellement des membres du bureau est fait lors de l'Assemblée générale de l'association (en général au mois de janvier).
- ⇒ Chaque nouveau membre s'investi au minimum pour une année (ou une saison).